

Le sauveteur secouriste du travail (SST) - Maintien et actualisation des compétences

Ref. **ST 02**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures
Formacode : 42856

Avertissement :

Tous les 2 ans, une mise à niveau des compétences SST du salarié est nécessaire.

Il faut informer la Médecine de Travail de son établissement de la formation SST conformément à l'article R4624-1 du Code du Travail.

Conditions d'accès

Disposer de sa carte SST ou d'une attestation de réussite à la formation de maintien et actualisation des compétences du SST



Pré-requis :

Personne titulaire de la certification SST et devant maintenir et actualiser ses compétences (MAC)



Personnes concernées :

Personne titulaire d'un certificat SST et désirant maintenir ses compétences SST



Objectifs :

Utiliser ses compétences en matière de prévention des risques professionnels au sein de son entreprise.
Intervenir efficacement face à une situation d'accident et préparer l'arrivée des secours.



Programme :

- Rappeler le rôle du SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Retours d'expériences des SST relatives à leurs actions menées en matière de secours et/ou de prévention
- Cadre réglementaire et juridique du secourisme

Contribuer à la prévention des risques dans son entreprise :

- Rappeler son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Réagir face à un accident :

- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime

-Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée



Démarche pédagogique :

- Alternance de méthodes pédagogiques affirmatives, démonstratives et applicatives : exposés théoriques, études de cas, échanges participatifs et partage d'expériences, démonstrations, exercices pratiques d'apprentissage et mises en situations.

Sessions de 4 à 10 participants

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas Exploitation et conforme aux dispositions INRS



Evaluation et validation :

Evaluation formative (théorique et pratique) par le formateur SST tout au long de la formation.

Evaluation sommative et certificative : réussite aux deux épreuves certificatives individuelles de fin de session.

En cas de réussite des épreuves certificatives, délivrance d'un certificat SST (validité 24 mois), donnant une équivalence aux certificats PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau1) et AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence).



Le + :

Le lien fait par le formateur, avec les risques propres aux entreprises des stagiaires